

DEPARTEMENT DU NORD
Arrondissement de Dunkerque
Canton de Hazebrouck



MAIRIE DE LYNDE

**Arrêté d'Interdiction Temporaire de Stationnement Place de Lynde
pour l'installation d'une base vie pour Eurovia**

ARRETE N°2026/n°61

Le Maire de la Commune de Lynde (59),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles R110-1 R110-2 R411-5 R411-8 R417-9 R417-10 et R417-11,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié à la signalisation routière et les textes d'application,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment l'article 12212-2, 12213-1 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du Maire en matière de circulation,

Considérant la demande de la société Eurovia, afin de sécuriser l'installation d'une base vie pour l'aménagement des quais de bus rue de Steenbecque.

Considérant la nécessité de prendre toutes les dispositions de sécurité pour l'installation de celle-ci.

ARRÊTE

Article 1 : Que le stationnement, sera interdit sur une partie de la place, **du lundi 12 octobre 2026 à 6h00 au vendredi 6 novembre 2026 à 20h00** :

- Place de Lynde pour l'installation et l'établissement de la base de vie de la société Eurovia.

Article 2 : qu'une signalisation adaptée sera installée par la commune.

Article 3 : Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie d'Hazebrouck est chargé de l'exécution du présent arrêté dont l'affichage et la diffusion seront assurés dans les conditions habituelles.

Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- A Monsieur le Commandant de Gendarmerie d'Hazebrouck
- A la société Eurovia

Fait à Lynde, le 14 septembre 2026

Jean-François DAUTRICOURT
Le Maire

